SYNTHÈSE
Projet d'établissement
2019-2023

CENTRE HOSPITALIER DE PAU
Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire **Béarn et Soule**

www.ch-pau.fr

Le mot du directeur du Centre Hospitalier de Pau

Le projet d'établissement constitue une étape essentielle de la vie d'un hôpital. Il permet de mettre en évidence, pour les cinq années à venir, les valeurs et les orientations qui doivent nous guider quotidiennement et nous préparer ainsi à relever les nombreux défis et évolutions à venir.

Notre projet, centré sur l'objectif constant de la qualité de prise en charge des patients et usagers, confirme notre position de référence au travers du développement d'activités innovantes attendues d'un établissement de recours, support du groupement hospitalier du territoire Béarn et Soule.

Notre ambition nécessite une recherche de performance, d'efficience et de qualité ainsi que la volonté de développer, en lien avec tous les acteurs de santé du territoire, nos filières de soins et nos activités de pointe.

Je tiens à remercier pour leur implication tous les acteurs hospitaliers qui ont participé à ce projet, fruit d'une démarche participative, et l'ensemble des professionnels, qui, au regard de leurs compétences et leur engagement au quotidien, contribueront à sa mise en œuvre.

M. Jean-François Vinet,
Directeur du Centre Hospitalier de Pau,
établissement support du Groupement
Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

"Écrire un projet médical dans un établissement de santé c'est, tous les cinq ans, une occasion unique pour l'ensemble de la communauté hospitalière de sortir du quotidien et de réfléchir à la façon dont nous pouvons améliorer encore et toujours la qualité des soins pour les patients que nous accueillons.

À la construction de ce projet, il n'a pas été seulement question de l'organisation des soins dans notre hôpital, mais l'objectif commun a été aussi de travailler sur les parcours de soins au bénéfice des habitants de tout notre territoire. Ainsi les liens avec la médecine de ville, avec les autres établissements sanitaires du Béarn et Soule, avec les EHPAD et tous les professionnels du médico-social, ont été réfléchis. Sans oublier bien sûr le rôle primordial que notre hôpital doit jouer en matière de Santé publique, avec une volonté forte de développer la prévention, l'éducation thérapeutique, la recherche clinique, l'innovation...

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes médicales, soignantes, d'encadrement, et administratives pour le temps qu'elles ont consacré à la construction de ce projet, qui place résolument l'hôpital de Pau dans les meilleures conditions pour relever les défis en santé de demain de notre territoire.

Docteur Valérie Revel - Da Rocha
Présidente de la Commission Médicale d'Établissement"

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019-2023 DU CENTRE HOSPITALIER DE PAU EST COMPOSÉ DES PROJETS SUIVANTS :

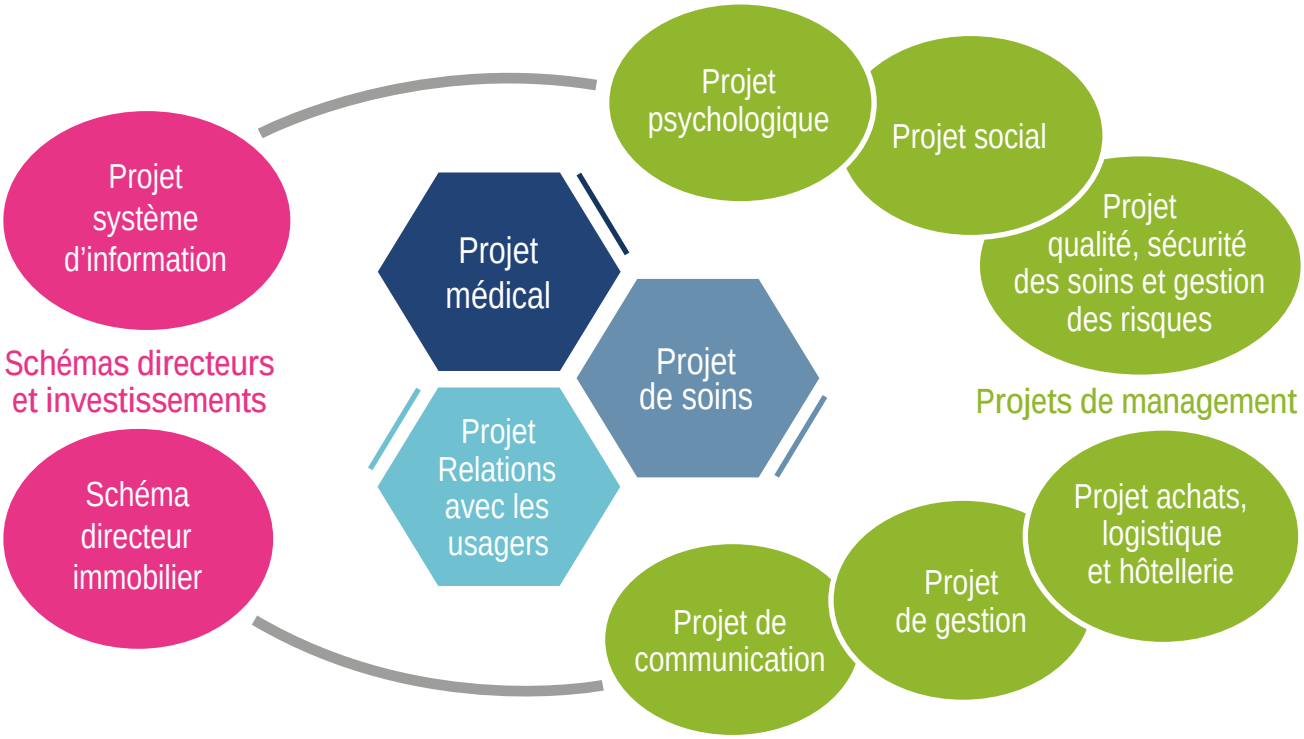

LE PROJET MÉDICAL

Le projet médical constitute la colonne vertébrale du projet d'établissement du Centre Hospitalier de Pau, désormais établissement support du groupement hospitalier de territoire Béarn et Soule. Il définit les orientations stratégiques médicales ainsi que les axes de développement d'activités ou de filières de soins.

À l'heure du virage ambulatoire et du développement des alternatives à l'hospitalisation, il trace les grandes lignes de ce que seront les prises en charge hospitalières de demain (nouveaux modes d'organisation, nouvelles activités, nouvelles techniques innovantes...) tout en s'articulant avec le schéma directeur immobilier, véritable feuille de route architecturale pour les 10 ans à venir.

C'est dans cet esprit que l'ensemble de la communauté médicale et soignante a rédigé ce projet qui se veut vivant, évolutif et porteur de valeurs fortes comme l'égalité, la laïcité ou encore l'accessibilité et la qualité des soins.

Axe 1 : Les réponses aux enjeux et priorité de santé publique

Thématique 1

La prévention, l'éducation thérapeutique et la promotion de la santé publique

- Développer au sein de l'établissement les actions pour la santé des usagers, de leurs familles et des agents.
- Poursuivre le développement de projets sur des thématiques spécifiques : petite enfance, addiction, activité physique, etc.
- Poursuivre le développement des actions « hors les murs » afin de faire sortir l'hôpital de ses murs et de décloisonner les rapports avec les professionnels de santé en ville.
- Augmenter le nombre de programmes autorisés et le nombre de patients participant à leur propre prise en charge.
- Favoriser la mobilité extra-muros des équipes éducatives et favoriser le recrutement de patients socialement démunis.
- Créer une Fédération de Santé Publique afin de regrouper des activités telles que l'éducation thérapeutique, la PASS (permanence d'accès aux soins de santé), le CLAT (centre de lutte anti-tuberculeuse), le CDV (centre de vaccination), l'unité fonctionnelle d'addictologie dont l'ELSA (équipe de liaison et de soins en addictologie).

Thématique 2

La coordination avec les acteurs de santé : le développement des liens avec la ville et avec les autres établissements du territoire

Par la mise en œuvre d'outils tels que la messagerie sécurisée et la création de liens directs avec les médecins de ville, notamment dans certaines spécialités comme la cancérologie avec la création d'une Fédération d'oncologie articulée autour d'une politique de communication forte.

Thématique 3

L'hôpital comme établissement support de son Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

- Poursuivre et développer les consultations avancées dans les zones rurales ou isolées et les coopérations médicales inter-hospitalières, en continuant la structuration des filières de prise en charge avec les établissements du territoire (soins critiques, prélèvements multi-organes et de tissus, périnatalité, pédiatrie...).
- Œuvrer pour le déploiement d'une équipe territoriale des urgences et renforcer le maillage territorial en soins palliatifs, en oncologie ou encore dans les différentes spécialités chirurgicales.
- Développer les coopérations médicotechniques en imagerie, notamment dans le cadre de l'installation d'un IRM à Oloron, en biologie avec la pérennisation du Laboratoire Commun de Biologie ou encore en pharmacie avec des mutualisations possibles sur le territoire.

Thématique 4

La place primordiale de la qualité et de la sécurité des soins

Poursuivre le déploiement de la culture qualité dans l'établissement par des outils qualité RMM (revue de mortalité et de morbidité), RETEX (retour d'expérience), CREX (comité de retour d'expérience) ou encore par le développement des projets pharmaceutiques tels que la pharmacie clinique.

Axe 2 : Les évolutions organisationnelles et les thématiques transversales

Thématique 1
Parfaire l'organisation des consultations externes

En mettant en place une gouvernance adaptée, des locaux rénovés, une réorganisation de l'accueil via le parcours patient, une prise de rendez-vous améliorée et une réorganisation globale de la consultation.

Thématique 2
Le développement des alternatives à l'hospitalisation

- Poursuivre le développement de l'hospitalisation à domicile (HAD) en renforçant les collaborations avec les autres HAD du territoire, ainsi que la communication autour de ce type de prise en charge.
- Développer la chirurgie et la médecine ambulatoires par une adaptation des capacités aux nouvelles techniques (chirurgie, gériatrie, soins de suite et de réadaptation ou encore en cardiologie).

Thématique 3
L'articulation entre les hospitalisations non programmées et les hospitalisations programmées

- Travailler la filière de prise en charge des patients non programmés depuis les urgences jusqu'aux hospitalisations dans les services d'aval avec pour objectif d'éviter les hébergements de patients. La création d'une Unité de post-urgences adultes pourra également être mise en débat.
- Améliorer les conditions d'accueil et la gestion des arrivées des patients, travailler à un dimensionnement adapté de la salle d'accueil des urgences vitales, et renforcer et pérenniser le positionnement territorial du SAMU 64B.

Thématique 4
La construction du Plateau technique interventionnel

Ce nouveau bâtiment, dont la construction est prévue au plan global de financement pluriannuel, permettra de centraliser tous les sites interventionnels et anesthésiques de l'hôpital, avec une extension des capacités du service de chirurgie ambulatoire, un nouvel hôpital de jour de cardiologie, un plateau d'endoscopie, des locaux tertiaires pour les anesthésistes et de nouvelles salles interventionnelles pour la cardiologie et la radiologie ainsi qu'une salle hybride.

Axe 3 : Les nouvelles filières et le développement des filières existantes

Neuro-vasculaire	Pérenniser puis autonomiser la thrombectomie au Centre Hospitalier de Pau, avec une structuration des équipes médicales permettant la réalisation de cette activité. Adapter les capacités de l'Unité neuro-vasculaire et de l'Unité neuro-vasculaire intensive aux nouvelles techniques déployées. Poursuivre la structuration de la filière AVC (accidents vasculaires cérébraux) notamment via la mise en œuvre d'une consultation pluridisciplinaire.
Mère-femme-enfant	Développement de l'activité de la filière obstétricale avec affirmation du rôle territorial de la maternité de niveau 3. Sur le plan pédiatrique, il s'agira de développer et positionner la chirurgie sur le territoire sud-aquitain, de travailler à la création de lits kangourou ou encore d'axer les prises en charge sur les notions de développement du lien mère-enfant, de « soins de développement » pour le prématuré et de la santé environnementale.
Oncologie	Plusieurs axes à développer : la neuro-oncologie, la cancérologie ORL, les cancers cutanés et gynécologiques, l'immunothérapie en HAD ou encore l'onco-gériatrie.
Cardiologie	Poursuivre le développement territorial de l'activité dans une logique de gradation des soins et développer de nouvelles unités telles que l'unité de traitement de l'insuffisance cardiaque, le laboratoire d'imagerie cardio-thoracique, l'unité d'hypertension artérielle ou encore l'identification d'un secteur de cardio-gériatrie.
Gériatrie	Reconstruire l'Unité de Soins Longue Durée avec la création d'une Unité d'Hébergement Renforcée ; créer une Unité Cognitivo-Comportementale ; développer des prises en charge gériatriques spécialisées en ortho-gériatrie, cardio-gériatrie ou onco-gériatrie ; poursuivre la structuration du Centre mémoire de proximité ; renforcer les équipes mobiles de gériatrie intra et extra-hospitalières ainsi que les consultations dentaires.
Soins critiques	Pérenniser le fonctionnement territorial de la filière des soins critiques en affirmant le rôle de référent territoire de la réanimation du Centre Hospitalier de Pau.
Autres filières et prises en charge	Le Prélèvement Multi-Organes ; la Cellule Interventionnelle des Anti-infectieux ; la pose de Dispositifs Intra-Veineux de Longue Durée (chambres implantables), la sismothérapie (ECT) en anesthésie ; la chirurgie et la filière de soins palliatifs ; l'addictologie ; l'hypnose, les activités de pneumologie (sommeil, asthme) en lien avec l'ORL ; la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique ; la consultation d'ostéopathie ; les consultations plaies et cicatrisation ; le projet ostéoporose.

Axe 4 : La recherche, l'innovation et la formation

Thématique 1
La recherche clinique, un axe central du projet médical par :

- La volonté toujours plus forte des équipes de participer à des essais investigateurs industriels, académiques et institutionnels.
- La poursuite et la consolidation de la dynamique de publications et d'inclusions.
- La nécessaire poursuite de la structuration de l'unité de recherche clinique, notamment sur le volet promotion institutionnelle.
- L'inscription affirmée dans la coopération avec le CHU de Bordeaux, notamment via la signature de la convention d'association du GHT.

Thématique 2
La formation

- Poursuivre l'investissement médical dans la formation continue médicale et paramédicale dans le cadre notamment du Développement Professionnel Continu.
- Affirmer la place d'un Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) structuré sur le territoire en développant notamment les techniques de simulation en santé.

Thématique 3
L'essor des pratiques avancées

Promouvoir les carrières d'infirmier en pratique avancée dans un contexte de démographie médicale complexe.

Thématique 4
Le développement de la télémédecine

Développer les techniques de téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance médicale ou encore de téléassistance par des outils innovants, logiciels ou applications mobiles afin de rapprocher les services des patients et des correspondants libéraux et institutionnels du territoire.

LE PROJET DE SOINS

Le projet de soins propose trois axes de travail en lien avec le projet médical. Il souhaite redonner de la lisibilité aux organisations soignantes et aux acteurs qui les portent au travers d'une ligne managériale paramédicale claire et renforcée, explorant le rôle et la place de chacun.

Axe 1 : Renforcer et assurer une prise en charge de qualité

Il est prévu de décliner, de préciser et de rendre lisible la **structuration des parcours patients**, mais également :

- L'amélioration de la prise en charge des urgences ;
- Le développement des alternatives à l'hospitalisation ;
- La prise en charge sécurisée et rassurante lors de la réalisation d'interventions ;
- Le bio-nettoyage de l'environnement ;
- Le renforcement de la prise en charge des activités de réadaptation ;
- La préparation de la sortie du patient dès son entrée ;
- La consolidation du développement de l'activité des prélèvements d'organes et de tissus.

Le projet promeut la prévention et la bientraitance. Il intègre et poursuit les actions de culture qualité et de gestion des risques.

Axe 2 : Rendre la communication plus efficiente

Le projet de soins s'intéresse à l'amélioration de la communication entre professionnels comme de la communication entre professionnels et usagers, élément indispensable du renforcement de la confiance et du sentiment d'appartenance.

Axe 3 : Favoriser l'adaptation aux prochaines évolutions

Cet objectif implique un engagement médico-soignant, mais aussi un accompagnement des professionnels et des patients.

Trois thématiques ont été identifiées et seront travaillées :

- L'évolution du système de santé ;
- L'implantation des nouvelles technologies ;
- Les protocoles de coopération et les pratiques avancées.

LE PROJET RELATIONS USAGERS

C'est un projet réalisé par et pour les usagers, où leur degré d'implication et l'effectivité de leurs droits sont placés au centre de toutes les préoccupations. Il se veut porteur de valeurs fortes telles que la bientraitance, le respect de la personne, de son histoire, de sa dignité et de sa singularité.

Axe 1 : Pérenniser et améliorer les outils d'information et de recueil de la satisfaction des usagers afin d'améliorer leur prise en charge

- Poursuivre et développer l'**enquête annuelle** E-SATIS (questionnaire de satisfaction à destination des patients hospitalisés en médecine, chirurgie et obstétrique sur plus de 48h) ;
- Refondre le **livret d'accueil du patient** dans une démarche participative associant les représentants des usagers ;
- Mieux communiquer sur le **questionnaire de sortie**.

Axe 2 : Développer la promotion de la démocratie sanitaire

- Poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du **Comité des usagers** du Groupement Hospitalier de Territoire ;
- Créer un **espace des usagers** au sein de l'accueil du Centre Hospitalier de Pau ;
- Évaluer les **conventions** de partenariat avec les associations d'usagers intervenant au Centre Hospitalier de Pau.

Axe 3 : Poursuivre la promotion de la démarche d'éthique de territoire par l'animation de l'**Espace de Réflexion Éthique** du Territoire Béarn et Soule.

Axe 4 : Améliorer l'efficience de la procédure de conciliation et de gestion des plaintes et réclamations

- Développer la **formation des médiateurs** médicaux et paramédicaux ;
- Poursuivre la formation des personnels médicaux sur **l'annonce des dommages** liés aux soins ;
- Développer l'articulation entre la gestion des plaintes et la gestion des événements indésirables afin de faciliter la mise en œuvre d'**actions correctives**.

Axe 5 : Repenser la signalétique au service d'une meilleure orientation dans le cadre du réaménagement du hall d'accueil.

LE PROJET QUALITÉ / SÉCURITÉ / GESTION DES RISQUES

La politique qualité gestion des risques s'inscrit dans la cadre des priorités du projet médical et s'articule avec le projet de soins et les autres volets du projet d'établissement.

Elle est définie et validée au niveau stratégique de l'établissement et mise en œuvre dans les différents secteurs d'activité. Elle s'appuie sur les pôles, les services et l'encadrement pour la déclinaison des priorités et le développement de la culture qualité auprès de l'ensemble des professionnels du Centre Hospitalier de Pau.

Axe 1 : Organiser le management de la qualité et de la gestion des risques

- Développer la démarche qualité par processus ;
- Mettre en place la méthodologie du « patient traceur » ;
- Assurer le recueil et le suivi des indicateurs qualité sécurité des soins ;
- Développer l'amélioration des pratiques professionnelles.

Ces actions visent une amélioration continue de la qualité des soins.

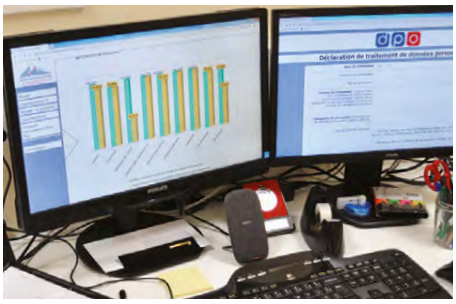

Axe 2 : Renforcer la culture qualité

- Mettre en place des tableaux de bord « indicateurs qualité » par service, outil de management qualité pour l'encadrement ;
- Développer le e-learning afin de favoriser l'auto-évaluation dans le domaine de la qualité.

Axe 3 : Améliorer les pratiques dans le respect des exigences de la Haute Autorité de Santé

- Définir et accompagner la mise en œuvre du programme d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, programme issu de la démarche qualité par processus.

Axe 4 : Organiser l'établissement en situation sanitaire exceptionnelle

- Tenir à jour le plan blanc (afflux de patients) ;
- Vérifier son opérationnalité par l'organisation d'exercices.

LE PROJET SOCIAL

Le projet social a une double vocation :

- **D'une part, il contribue, au travers des orientations stratégiques qu'il définit, à la mise en œuvre du projet d'établissement : en effet, les ressources humaines constituent la principale richesse d'une structure hospitalière, les moyens humains assurant, directement ou indirectement selon les métiers, la prise en charge des patients.**
- **D'autre part, le projet social a pour objectif essentiel de donner du sens à l'action des femmes et des hommes qui concourent à l'activité du centre hospitalier.**

Prendre soin des professionnels est un incontournable pour prendre soin en qualité et en sécurité des patients accueillis.

- **Axe 1 :** Renforcer et moderniser le **dialogue social**, d'une part avec les partenaires sociaux via notamment la mise en place de politiques de fidélisation des professionnels, et d'autre part avec les professionnels au travers du développement d'espaces de discussion et d'écoute.
- **Axe 2 :** Consolider le management des ressources humaines par des actions développant le **sentiment d'appartenance** et améliorant l'accompagnement dans la **gestion de la carrière**, qu'il s'agisse de mobilité, de maintien/retour dans l'emploi avec en support les dispositifs FIPHFP/ANFH, ou de soutien de la fonction management.
- **Axe 3 :** Améliorer la gestion des emplois, des compétences et des qualifications autour d'une **gestion prévisionnelle** des métiers et des compétences, permettant ainsi à l'établissement d'anticiper les évolutions internes et externes tout en s'appuyant sur les différents dispositifs de la Formation professionnelle tout au long de la vie (FPTLV).
- **Axe 4 :** Développer la **culture de prévention des risques professionnels** par des mesures d'accompagnement/formation, de protection collective et/ou individuelle, et par le renforcement des acteurs de la prévention, notamment autour des risques musculo–squelettiques et psycho-sociaux.
- **Axe 5 :** Instaurer une **culture de qualité de vie au travail** et de **prévention des risques psycho-sociaux** en accompagnant les changements au plus tôt et en permettant à chacun de concilier vie professionnelle et vie personnelle, valoriser ainsi chaque professionnel dans sa dimension individuelle.
- **Axe 6 :** Engager la **promotion de la santé à destination des personnels** en facilitant l'accès à l'information aux enjeux de santé publique (tabac, vaccination, nutrition...).

LE PROJET DE PSYCHOLOGIE

Le projet de psychologie s'inscrit désormais dans le projet d'établissement en cohérence avec le projet médical, le projet de soins infirmiers et le projet social. Il concerne la prise en compte des aspects psychologiques du patient tout au long de son parcours de soins. De ce fait, chaque professionnel contribue au bien-être du patient dès son accueil, dans le cadre d'une approche relationnelle bienveillante à laquelle il aura été sensibilisé. De plus, il est en mesure de partager des informations sur l'état émotionnel du patient qu'il perçoit dans la relation de soins. Le projet psychologique définit la place du psychologue à l'hôpital.

Le psychologue assure un travail d'élaboration réflexive sur la prise en soins du patient auprès des équipes. Il propose, par son expertise, un éclairage sur le fonctionnement psychique du patient. Il veille à ce que la singularité du fonctionnement psychique du patient soit reconnue, respectée et prise en considération dans les soins qui lui sont proposés. Il veille à ce que chaque patient soit considéré dans sa globalité comme un être biologique, psychologique et social sans possible dissociation de ces dimensions.

- **Axe 1 :** Renforcer la place du psychologue et la diffusion de la psychologie au sein du Centre Hospitalier de Pau.
- **Axe 2 :** Garantir la prise en compte des aspects psychologiques du patient tout au long du parcours de soins.
- **Axe 3 :** Prendre en compte les besoins psychologiques des agents hospitaliers.

LE PROJET ACHATS, HÔTELLERIE ET LOGISTIQUE

La politique achats, hôtelière et logistique du Centre Hospitalier de Pau s'inscrit dans une démarche visant à satisfaire les quatre principes fondateurs suivants :

- **L'efficience,** en garantissant aux usagers et professionnels une qualité optimale des prestations tout en répondant à l'objectif global de maîtrise des dépenses publiques ;
- **La collaboration,** en développant une dynamique toujours plus partenariale et répondre au juste besoin des services médico-soignants, administratifs et techniques ;
- **La satisfaction de l'usager,** en pérennisant la place centrale du patient dans les actions conduites par les services achats, hôteliers et logistiques ;
- **La communication,** en se positionnant comme fonction support et en valorisant les actions menées et les agents y concourant quotidiennement.

Axe 1 : Les achats

- **Orientation 1 :** Consolider la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier de Territoire ;
- **Orientation 2 :** Faire de l'achat une démarche participative et partagée.

Axe 2 : L'hôtellerie

- **Orientation 1 :** Reconnaître et favoriser la contribution de la fonction **bio-nettoyage** ;
- **Orientation 2 :** Faire de la **restauration** un service promoteur de bonnes pratiques alimentaires ;
- **Orientation 3 :** Augmenter le **potentiel hôtelier** de l'établissement.

Axe 3 : Le biomédical

- **Orientation 1 :** Maintenir la qualité et l'expertise du **service rendu** à l'institution et à ses professionnels ;
- **Orientation 2 :** Confirmer le rôle de **référent** et de recours de l'unité.

Axe 4 : La logistique

- **Orientation 1 :** Moderniser les **organisations logistiques** pour gagner en efficacité et en lisibilité ;
- **Orientation 2 :** Faire de la logistique un levier de **performance collective**.

LE PROJET DE GESTION

Une gestion saine et efficiente doit permettre de maintenir l'équilibre financier et de concrétiser les projets structurants du Centre Hospitalier de Pau dans le cadre de son Schéma Directeur Immobilier.

- Le **pilotage** de l'établissement doit être renforcé par la production d'**indicateurs** robustes, de **tableaux de bord** basés sur des données fiables issues d'un travail concerté entre la direction financière, le département d'information médicale, les autres directions fonctionnelles.
- La démarche de **contractualisation interne** viendra reconnaitre les engagements réciproques entre la Direction et les pôles et répond à la nécessité d'efficience et de performance de l'offre de soins.
- Le **parcours patient** doit être simplifié (accueil polyvalent, dématérialisation de l'admission, paiement en ligne) ; l'encaissement des restes à charges doit être optimisé pour réduire les créances irrécouvrables.
- Le Centre Hospitalier doit également poursuivre la **dématérialisation complète** de sa chaîne comptable.

LE PROJET DE COMMUNICATION

L'objectif général de la communication est de conforter la place du Centre Hospitalier de Pau comme établissement de santé de référence du territoire, et de faire connaître cette position à l'ensemble de ses partenaires.

- **Axe 1 :** Accompagner les grands projets du Centre Hospitalier par une communication interne et externe.
- **Axe 2 :** Développer l'ouverture de l'hôpital vers l'extérieur (renforcer le lien avec les membres du Groupement Hospitalier de Territoire, développer les relations ville-hôpital, faciliter les démarches et l'accès patient).
- **Axe 3 :** Soutenir la démarche qualité et sécurité des soins.
- **Axe 4 :** Accompagner les actions de prévention et de promotion de la santé.

LE SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER

Le schéma directeur architectural fixe les orientations stratégiques en matière d'organisation foncière des activités. Il détermine, sur la durée du projet d'établissement et également sur la période 2020-2030, la destination générale des locaux et surfaces.

Cinq enjeux principaux définissent la politique des investissements immobiliers :

- S'adapter aux nouvelles attentes des patients, notamment en termes de **confort hôtelier** et de chambres individuelles (la proportion actuelle est de 2/3 de chambres doubles) ;
- Adapter l'accueil des **Urgences** dont les locaux sont inadaptés par rapport à l'activité ;
- Poursuivre le virage **ambulatoire** et adapter l'architecture de l'établissement à cet enjeu majeur de la politique nationale de santé ;
- Structurer les services de manière optimale avec des unités de soins organisées en **plateaux de 25 à 30 lits**, divisibles en sous-ensembles de 12 à 15 lits selon les standards de l'Agence Nationale d'Amélioration de la Performance ;
- Inscrire l'évolution immobilière dans une démarche de **développement durable**, soutenable écologiquement mais aussi financièrement.

Axe 1 : La modernisation des infrastructures

Afin d'adapter au mieux les parcours patients aux enjeux sanitaires actuels tout en optimisant les fonctions support, plusieurs projets majeurs sont envisagés :

- La création d'un **plateau technique interventionnel unique** pour regrouper tous les lieux d'interventions anesthésiques et salles interventionnelles et l'adjonction d'une salle hybride ;
- Le développement des activités **ambulatoires** par la création d'un nouveau plateau d'endoscopies centralisé, d'une unité ambulatoire de 30 places, d'un hôpital de jour cardiologique ;
- La reconstruction de l'**Unité de Soins de Longue Durée** (USLD).

Axe 2 : La réalisation des opérations structurantes

Selon la validation obtenue auprès du Comité interministériel de performance et d'offre de soins (COPERMO), les premiers projets pourront être engagés :

- **Modernisation des Urgences** (adultes et pédiatriques) ;
- **Regroupement du Pôle mère-femme-enfant** ;
- Organisation des **parcours patients** et l'adaptation des fonctions « support ».

Axe 3 : L'engagement dans le développement durable

De par sa vocation, ses missions et ses activités, le Centre Hospitalier de Pau assume une responsabilité et un devoir d'exemplarité dans la mise en place d'une politique de développement durable. Les concepts et actions déjà en cours sont appelés à être fédérés dans une logique institutionnelle globale et dans les principaux domaines en termes de gouvernance et d'approche sociétale.

En effet, le **programme d'actions pour un développement durable de la planète** (Agenda 21) validé en 1992 dégage 5 principales finalités :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des hommes et des femmes
- La dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.

LE PROJET SYSTÈME D'INFORMATION

Dans le cadre de la mise en place du Groupement Hospitalier de Territoire, le Schéma Directeur du Système d'Information 2019-2027 vise la convergence des systèmes d'information de chaque établissement.

Axe 1 : Mettre en œuvre la convergence des systèmes d'information du Groupement Hospitalier de Territoire

- La priorité est donnée à la mise en place d'une **identité unique** au sein du GHT permettant de partager et d'échanger de l'information, notamment en ce qui concerne les **données patients**. Cela nécessite la mise en place d'un serveur d'identité puis d'un dossier patient unique par filière de prise en charge, c'est-à-dire médecine-chirurgie-obstétrique, psychiatrie, EHPAD.
- L'ouverture sur la ville sera également favorisée par la mise en place d'un **portail d'échanges et de partage** avec les professionnels de santé mais aussi avec les patients.

Axe 2 : Maintenir un haut niveau de maturité et de sécurité du système d'information en veillant au respect de la protection des données

- Poursuite de la **sécurisation** de tous les composants du système d'information et mise en place d'une **cyber-surveillance** ;
- Mise en conformité par rapport au **Règlement général de la protection des données** (RGPD).

Axe 3 : Optimiser le développement de fonctionnalités métiers

- Conforter le **dossier patient** en faisant évoluer son périmètre fonctionnel et en améliorant le paramétrage ;
- Poursuivre le déploiement des **logiciels informatiques** dans les domaines de l'activité opératoire, la réanimation, l'ophtalmologie et veiller à intégrer les évolutions technologiques.

CHIFFRES CLÉS 2018 / CENTRE HOSPITALIER DE PAU

2300 agents + 218 médecins + 70 internes

Source : Bilan social 2018

Activité et fréquentation

53 500 entrées par an
250 100 journées d'hospitalisation
68 000 passages aux urgences
18 000 actes chirurgicaux
1 760 accouchements
262 000 consultations externes

Données 2018 arrondies
Sources : TDB mensuels d'activité, Clinicom et SAE 2018

Les activités médicales du Centre Hospitalier de Pau sont réparties en :

11 pôles d'activité

- Médecine 1
- Médecine 2
- Urgences
- Mère-enfant
- Chirurgie ortho-traumato
- Chirurgies
- Gériatrie
- Anesthésiologie
- Laboratoires
- Imagerie médicale
- Prestations transversales, Pharmacie, Santé publique

Lits et places par spécialité :

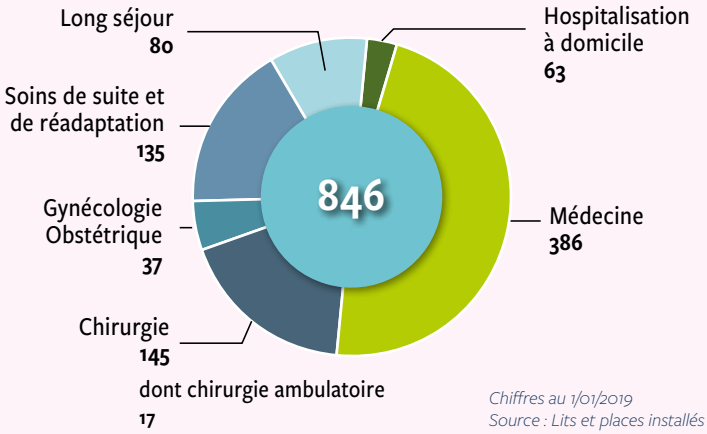

Chiffres au 1/01/2019
Source : Lits et places installés par discipline

Plateau technique

2 scanners
2 IRM (1,5 et 3 teslas)
2 gamma-caméras (scintillation)
1 TEP Scan (en Groupement de Coopération Sanitaire)

Source : SAE 2018

G H T

Le Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

Le Centre Hospitalier de Pau est l'**établissement support** du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

> 380 000 habitants
> 2582 lits et places

Le GHT est composé de 6 établissements :

> CH de Pau
> CH des Pyrénées (santé mentale)
> CH d'Oloron-Sainte-Marie
> CH d'Orthez
> CH de Mauléon
> Centre Gérontologique de Pontacq-Nay-Jurançon

3 établissements participatifs :

> EHPAD Monein
> EHPAD Garlin
> EHPAD Salies de Béarn

CENTRE HOSPITALIER DE PAU

Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire **Béarn et Soule**

Centre Hospitalier de Pau
4 boulevard Hauterive
64046 PAU Cedex
☎ 05 59 92 48 48

Conception et réalisation : Service Communication du Centre Hospitalier de Pau.
Photos : Service Communication du Centre Hospitalier de Pau. Impression : Imprimé par nos soins. Septembre 2019.

www.ch-pau.fr